

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-112 : SCD : Scenario d'horaires étendus des bibliothèques universitaires pour les 4 années universitaires 2023-2024 à 2026-2027

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles D714-29 et suivants ;
Vu les statuts modifiés de l'université de Bretagne Sud ;
Vu les statuts modifiés du service commun de la documentation ;
Vu le règlement intérieur modifié du service commun de la documentation ;
Vu l'avis favorable émis par le conseil documentaire le 20 octobre 2022 ;
Vu l'avis n°95-2022 de la CFVU du 8 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le projet « Scenario d'horaires étendus des BU pour 4 années universitaires : 2023-2024 à 2026-2027 », à savoir : **déployer sur les 4 années universitaires** (2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027) **le scenario le plus adapté aux pratiques des étudiants**, le mieux articulé aux calendriers de formations existants et le seul à proposer une ouverture **le samedi en journée (en 1^{ère} période)**, soit une offre sur **10 semaines au total**, réparties sur 2 périodes d'examens :

- **Période 1 = novembre/décembre**, la plus fréquentée : 6 semaines du lundi au jeudi 19h30-21h + le samedi journée 10h-13h et 14h-18h avec **pause méridienne** obligatoire. Cette fermeture sur le temps de midi est nécessaire compte tenu du temps de pause des effectifs en place et du nombre de personnels requis pour la sécurité s'agissant d'un établissement recevant du public (ERP).

Attention, le samedi avant Noël les BU seront fermées faute de fréquentation (retour d'expérience) ;

- **Période 2, mars/mai**, nettement moins fréquentée : 4 semaines avec samedis après-midi 13-18h. Attention, le samedi avant Pâques les BU seront fermées faute de fréquentation (retour d'expérience).

Selon la constitution du calendrier, certains **ponts** imposeront une fermeture le samedi.

Rappel des modalités :

Offre de services basée uniquement sur la mise à disposition d'espaces de travail connectés (accès wifi, pc publics, copieurs, imprimantes, scans, vidéoprojecteurs), ainsi que l'accès aux salles de travail en groupe et l'accès à la documentation en ligne et sur place (en libre accès).

Absence de service "bibliothèque" (prêt, renseignement ...). Les effectifs de titulaires ne permettant pas d'assurer ces créneaux. L'accueil et la sécurité sont donc assurés par 2 moniteurs et 1 personnel SSIAP [Service de sécurité incendie et d'assistance à personnes] / BU ;

Les BU seront ouvertes uniquement aux personnes inscrites à la BU (UBS ou pas) ;

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022



Un contrôle des cartes UBS (carte d'étudiant UBS ou carte personnel UBS) ou des cartes de lecteur extérieur sera effectué à l'entrée des BU : le soir à partir de 19h 30 (l'idée étant de ne pas faire sortir les personnes déjà présentes) ; le samedi matin dès l'ouverture. Ce contrôle permet de sécuriser la fréquentation des BU en soirée et le samedi, notamment en l'absence de titulaires. Un pointage des cartes des usagers présents est assuré en soirée.

Aucune astreinte des personnels du SCD n'est prévue à ce dispositif. En cas d'absence des moniteurs sur ces temps d'extension d'horaires, les personnels ne sont pas sollicités. Il est donc demandé aux moniteurs une certaine **autonomie dans les dispositifs de remplacement**. En cas de non-remplacement et donc d'effectif insuffisant, y compris en cas d'absence de SSIAP, la BU n'est pas en mesure d'ouvrir ses portes. En ce cas, la direction en est informée et un affichage est prévu à l'entrée pour prévenir les usagers.

Les missions et la rémunération des moniteurs étudiants :

Le monitorat étudiant est défini par la circulaire ministérielle n°1436, du 24 décembre 1992. Les étudiants moniteurs travailleront lors des HE sur des **horaires spécifiques** (de 19H00 à 21H00 du lundi au jeudi et le samedi). Ces horaires travaillés nécessitent une **rémunération majorée** de 1,2 en soirée et de 1,5 le samedi conformément à l'annexe 3 de la note 2013-19-2 de l'UBS.

Leurs missions consisteront à assurer **une surveillance et une orientation** dans les espaces et collections, à être appui aux **services numériques**, à **ranger les collections** consultées sur place, à participer si besoin aux relevés de données **statistiques et à des enquêtes**.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 12
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 19
- Pour : 19
- Contre : 0

Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

